

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Dieppe : le personnel du lycée du Golf exerce de nouveau son droit de retrait - ici

Emmanuel Grabey

4-5 minutes

Lycée du Golf de Dieppe - Capture d'écran Google Maps

Publié le lundi 2 juin 2025 à 12:15

La situation est de nouveau perturbée ce lundi 2 juin au lycée du Golf de Dieppe. Estimant que les conditions de sécurité ne sont pas réunies, les personnels exercent leur droit de retrait. Ils protestent contre la réintégration d'une élève accusée d'avoir proféré des menaces de mort.

Cela fait bientôt deux semaines que la tenue des cours est troublée au lycée du Golf de Dieppe. [Depuis le 21 mai dernier](#), les personnels font part de leur inquiétude à voir une élève de première réintégrer l'effectif de l'établissement, et exercent leur droit de retrait par à-coups, en fonction de sa présence ou non dans l'établissement. C'est encore le cas ce lundi 2 juin. Dans un communiqué, l'équipe du lycée annonce faire de nouveau valoir son droit de retrait. *"La communauté éducative du lycée du Golf s'est une nouvelle fois massivement mise en droit de retrait après s'être réunie peu avant 8h"*, écrit-elle.

L'élève a été définitivement exclue en janvier dernier, accusée d'avoir proféré des menaces de mort contre un membre de l'équipe éducative, [ce qu'elle conteste](#). La justice administrative a suspendu provisoirement cette décision **le temps d'examiner le dossier en détail**. Impensable pour les profs, qui estiment leur sécurité menacée. La venue de la rectrice de Normandie n'a pas suffi à apaiser les tensions. *"Mme la Rectrice [...] s'était engagée à mettre en œuvre des mesures de sécurité renforcées, conditions indispensables à une reprise sereine des cours"*, peut-on lire dans le communiqué. *"Or, ces engagements n'ont pas été respectés : les deux équipes mobiles de sécurité, promises pour sécuriser l'établissement dès 7 h 30, n'étaient pas toutes présentes : seule une équipe était effectivement sur place. L'élève concernée est entrée dans l'établissement, hors horaires d'ouverture, par une entrée réservée au personnel, échappant ainsi au contrôle systématique appliqué aux autres élèves. Ce contrôle n'a été effectué qu'à posteriori, ce qui constitue une faille grave dans le protocole annoncé."*

Dans ces conditions, les personnels estiment *"que leur sécurité, celle des élèves, et celle de l'ensemble de la communauté scolaire [ne sont] pas garanties, justifiant pleinement le recours au droit de retrait."*